

EDUCATION CIVIQUE

4ème

ENSEIGNER LA JUSTICE



PLACE DANS LA PROGRAMMATION

- **Deuxième partie du programme** après « l'exercice des libertés en Nouvelle-Calédonie et en France »
- Traiter « **Droit et justice en Nouvelle-Calédonie et en France** » :

3 thèmes :

- Le Droit codifie les relations entre les hommes dans une société
- **La justice garante du respect du droit**
- La justice des mineurs



Proposition de mise en œuvre du deuxième thème

- Les missions de la justice ;
- Son organisation ;
- Ses grands principes au travers de
l'exemple du fonctionnement de trois
juridictions différentes : le conseil des
prud'hommes / le tribunal correctionnel / la cour
d'assises



OBJECTIF :

**amener les élèves à comprendre
l'articulation entre principes du
droit et exercice réel de la justice**



Proposition de mise en œuvre :

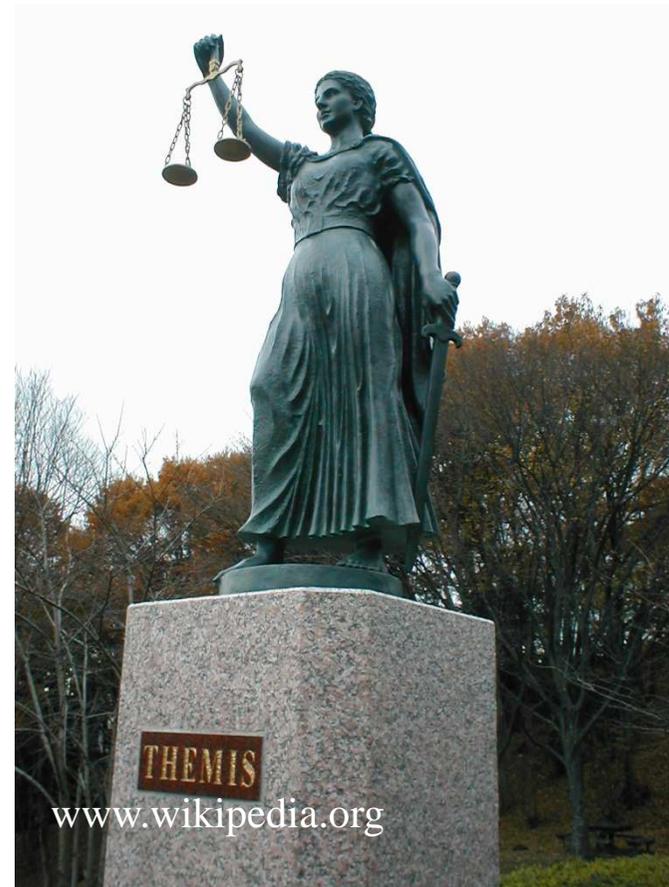
- **Première séance : symboles, missions et organisation de la justice en France**

Supports : documents iconographiques / extrait de la DDHC de 1789 / animation du Ministère de la Justice

Activités : travail sur les représentations des élèves / clin d 'œil à l 'histoire des arts / sélection d 'informations à partir d 'une vidéo



Différentes représentations de la justice : Thémis, son incarnation



Les missions de la justice

La justice
« tranche »...

... et la justice
arbitre



L 'organisation de la justice

- Projection du document issu du Ministère de la Justice :
<http://www.justice.gouv.fr/organisation-de-la-justice-10031/>
- Questionnaire et tableaux à compléter par les élèves (tiendront lieu de deuxième partie de trace écrite)

Les principes de la justice

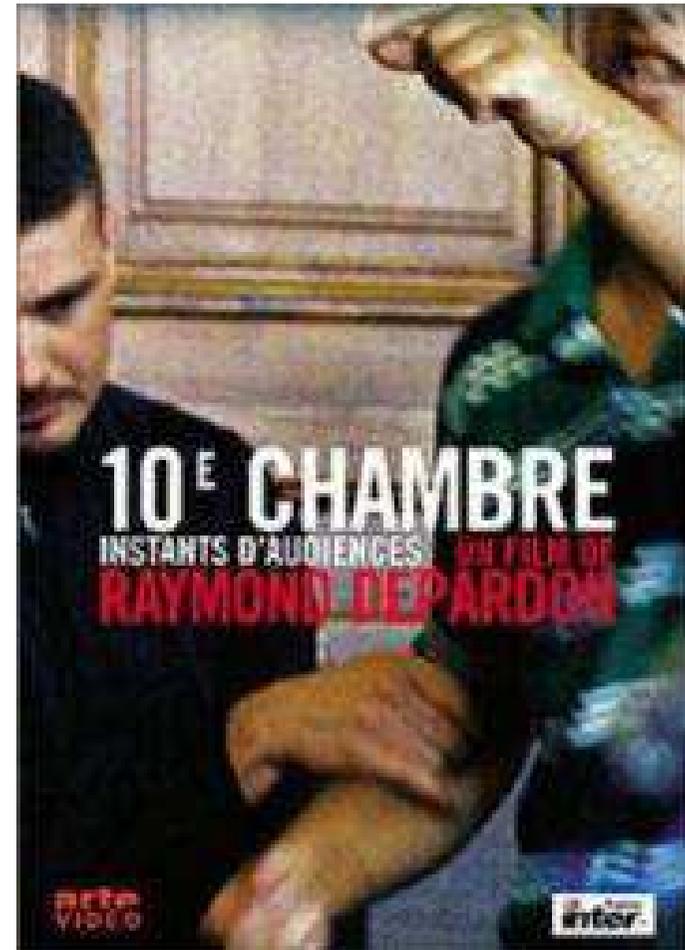
- Deuxième séance : appréhender et comprendre les grands principes de la justice au travers de l'exemple du fonctionnement de trois juridictions

Support : Extraits de « 10ème Chambre, instants d'audience » de R. DEPARDON, 2003

Activités : sélection d'informations à partir d'une vidéo / compléter un plan / isoler et définir le rôle de chacun des acteurs

« 10ème Chambre, instants d 'audience » Documentaire de R. DEPARDON, 2003

- R. DEPARDON exceptionnellement autorisé à installer ses caméras dans la 10ème chambre correctionnelle du TGI de Paris, présidée par Mme Michèle BERNARD-REQUIN ;
- 169 personnes filmées, 25 retenues pour 12 affaires dont seuls certains moments d 'audience sont diffusés ;
- Comparution des prévenus dans le cadre d 'une procédure rapide, en juge unique, parfois en comparution immédiate ;
- Défense des prévenus assurée par eux-mêmes ou par un avocat dans le cadre d 'affaires relativement mineures dans l 'ensemble.



Les principes de la justice

- Projection des 10 premières minutes du documentaire (deux affaires se succèdent)
- Questionnaire et plan à compléter par les élèves
- Introduction de deux principes de la justice à étudier: la procédure contradictoire et les droits de la défense